

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2009033

OBJET : Appel à projet relatif à la Dotation de Développement Urbain

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L. 2334-41 et R. 2334-36 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la liste des objectifs prioritaires fixés par le Premier ministre pour l'utilisation des crédits de la dotation de développement urbain pour l'année 2009, après avis du Conseil National des Villes ;

Vu la circulaire interministérielle n° IOC B 09 09841 C du 15 juin 2009 arrêtant la liste des communes éligibles à la dotation de développement urbain pour 2009 et le montant de l'enveloppe départementale attribuée aux communes éligibles du département de Seine Saint Denis en 2009.

Vu le projet de convention,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Propose de répondre à l'appel à projets relatif à la dotation de développement urbain,

Autorise le Maire à signer la convention attributive de subvention avec le préfet de Seine-Saint-Denis,

Dit que les subventions perçues seront inscrites au budget communal.

le Maire

J. SALVATOR